



Economie

Codification et commerce électronique

L'obligation d'adopter les standards du commerce moderne

Après l'adhésion de plus 2300 opérateurs au système de code à barres, permettant d'identifier quelque 250 mille produits, l'heure est maintenant venue de s'adapter aux exigences du commerce moderne.

L'explication donnée par M. Karim Gharbi, interrogé à l'occasion d'un séminaire tenu hier à Tunis, montre qu'il ne suffit pas d'avoir un produit codé pour pénétrer facilement dans les circuits de distribution mondiaux. *«Le code est important, selon lui, lors du passage à la caisse, mais encore faut-il généraliser la pratique pour passer au marquage généralisé à tous les niveaux, par où passe un produit»* Lorsque le produit est bien sauvegardé dans son carton sur une palette dans un dépôt, rien ne pourrait indiquer si sa date de validité est dépassée ou pas encore, sinon un code lisible et facilement vérifiable à tout moment. Il est donc question de codifier toutes les données relatives au produit, de sorte à pouvoir le suivre à chaque étape. C'est la traçabilité. Elle comprend aussi des informations sur son origine, sa destination, ses composants, etc.

Il ne s'agit pas d'une option pour les producteurs, mais plutôt d'une nécessité commerciale à laquelle doivent répondre les exportateurs en premier lieu et tout autre opérateur voulant se positionner convenablement sur le marché. Encoder ses produits, cela pourrait se traduire par des dépenses supplémentaires pour l'industriel, mais cela pourrait ouvrir des opportunités, du moment où cela constitue un avantage comparatif par rapport aux autres produits, voire éviter des pertes puisque tout est indiqué et le client est informé avant la décision d'achat.

Dans un niveau avancé, la codification passe aux documents, factures, titres de commerce, puisqu'il s'agit de plus en plus de dématérialisation. Les relations B2B (business to business), constituent en effet 90% des transaction commerciales et la codification faciliterait énormément le passage au commerce électronique. La codification B2C (Business to Consumer) en est aussi importante, puisque aujourd'hui, des consommateurs exigeants veulent connaître tout sur un produit avant de l'acquérir, d'autant plus qu'il existe d'ores et déjà des normes d'accès aux marchés internationaux, comme le marché européen, si important pour le producteur tunisien. EAN128 est un exemple de référence qu'on trouve sur le carton, la palette et les unités d'expédition et constitue un standard de référence pour la traçabilité sur le marché européen.

L'organisation du séminaire sur *«La codification et le commerce électronique pour une meilleure intégration dans les circuits de distribution internationaux»*, marque une nouvelle étape en Tunisie. Le procédé technique est déjà là, il est question maintenant de le généraliser et de l'adapter au contexte actuel d'ouverture, lequel se caractérise par une concurrence acharnée et une technicité de plus en plus pointue. *«On veut former les cadres des entreprises sur les exigences du commerce moderne»* a affirmé M. Gharbi. Pour ce faire, la relance du secteur comprend *«un développement de la coopération avec les universités, la formation des cadres des entreprises et l'organisation de cycles de sensibilisation, des campagnes d'information et la mobilisation des fonds nécessaires»*. Il s'agit, autrement dit, de passer à un niveau plus élevé dans les relations commerciales.

L.B.A.

«La Tunisie appelée à raccorder ses entreprises à l'économie des réseaux»

Ouvrant les travaux du séminaire sur la codification et le commerce électronique au service d'une meilleure intégration aux circuits internationaux de distribution, M. Mondher Zenaïdi, ministre du Commerce et de l'Artisanat, a relevé que, compte tenu de la place prépondérante qu'occupent les cybermarchés dans le business (plus de 40% en 2006 du commerce en ligne dans de nombreux secteurs), la Tunisie est appelée à raccorder en priorité ses entreprises à l'économie des réseaux. L'objectif étant de garantir la pérennité et le développement des relations commerciales et de partenariat avec les entreprises des pays partenaires, notamment les pays européens.

Concernant le code à barres, le ministre du Commerce et de l'Artisanat a indiqué que cette pratique, déjà rentrée dans les mœurs des entreprises tunisiennes, se met de plus en plus au service de l'évolution technologique pour optimiser les méthodes de gestion, améliorer la distribution et conforter l'exportation.

«Il s'agit, aujourd'hui, de passer la vitesse supérieure», a ajouté le ministre, notant que Tunicode s'est donné un précieux objectif, à savoir : propulser les circuits de production et de distribution au diapason de l'évolution technologique et du progrès à travers l'adoption de l'ensemble des standards de GS1 qui sont à la fois à la base de toute transaction moderne et à la base de tout système de traçabilité fiable.

S'agissant de la traçabilité, le ministre a fait remarquer qu'un système efficace ne doit pas se limiter à la simple identification d'un ensemble de biens, mais bien s'attacher à repérer tout problème éventuel d'ordre sanitaire apparaissant en relation avec une origine géographique, un abattoir ou un atelier de découpe spécifique, voire avec une exploitation ou un animal.

En outre, la notion de traçabilité est aussi impérative pour notre marché intérieur pour les mêmes raisons de protection de la santé et la sécurité alimentaire du consommateur, mais aussi pour la lutte contre la spéculation, la contre-façon et le commerce parallèle déloyal.

Ce séminaire est organisé conjointement par le Cepex et Tunicode.

(TAP)